

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas la prémisse de la question et la réponse est donc non.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je doute que le premier ministre en comprenne la prémisse car il n'a pas lu les rapports publiés dans les journaux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'Oshawa-Whitby a la parole.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES BANQUES ET LA STIMULATION DES INVESTISSEMENTS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au très honorable premier ministre. Comme le rapport Gray révèle que trop peu des fonds d'investissements des banques canadiennes sont placés dans l'économie du pays, et que le premier ministre a déclaré cet après-midi qu'il faut faire davantage pour donner de l'expansion au secteur des services de notre économie, le gouvernement songe-t-il sérieusement à prendre des mesures pour que les banques canadiennes investissent plus d'argent dans l'ensemble de l'économie canadienne, et plus particulièrement dans le secteur des services qui créent des emplois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous étudions la question.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député d'Edmonton-Ouest qui essaie depuis hier de poser une question.

* * *

LES FINANCES

LA SITUATION MONÉTAIRE INTERNATIONALE—LE CANADA ET LES PROCHAINES RÉUNIONS DU GROUPE DES DIX

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Voudrait-il dire à la Chambre si le ministre des Finances avant de se rendre à la rencontre du groupe des Dix à Rome, a reçu du gouvernement du Canada des instructions l'autorisant à déployer des initiatives visant à résoudre les situations monétaires internationales ou si le Canada ne doit se borner qu'à un rôle passif...

L'hon. M. Hees: Espérons et prions.

L'hon. M. Lambert: ... et qu'à réagir à l'égard des propositions des autres pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pendant que le député de Prince Edward-Hastings espère et prie, le ministre des Finances poursuivra la politique qu'il a adoptée à la Chambre des communes.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, c'est parce que le ministre joue son petit jeu habituel que nous sommes obligés de poser ces questions. A cet égard, il est complètement aveugle. C'est pourquoi je demande si le Canada a pris des initiatives particulières en vue d'essayer de résoudre ce problème.

[M. Woolliams.]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, là encore, je ne suis évidemment pas d'accord avec la prémisse de la question. Si le député estime que le ministre est aveugle à certains faits, tout ce qu'il peut faire, c'est faire des vœux et des prières, comme le député de Prince Edward-Hastings. Pour notre part, nous aurons des résultats à offrir.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LE PARTAGE DE LA PRODUCTION—L'ACCORD DE 1963 RELATIF À L'ÉQUILIBRE FINANCIER—LES NÉGOCIATIONS EN COURS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Peut-il nous dire s'il a signé un accord en juin 1963, au nom du gouvernement du Canada, avec le secrétaire de la Défense des États-Unis d'alors M. McNamara, accord qui imposerait que l'on maintienne un équilibre financier approximatif dans nos accords de partage de la production de défense avec ce pays?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, à la suite des entretiens que j'avais eus avec M. McNamara, j'avais fait rapport à la Chambre de leur résultat, qui avait été confirmé dans un échange de correspondance. Comme le sait la Chambre, l'accord en question fait maintenant l'objet de négociations assez délicates avec les États-Unis, et n'est plus de mon ressort, mais de celui du ministre de l'Industrie et du Commerce.

M. Forrestall: Je remercie le ministre de ce renseignement. Puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur? Il s'agit d'une question quelque peu différente de la première que j'ai posée, mais qui y est étroitement reliée. Le ministre voudrait-il nous dire si les négociations en cours entre le Canada et les États-Unis portant sur les programmes de défense: l'achat de matériel de défense, le domaine de l'information connexe, la recherche et la mise au point de matériel et de programmes, si les négociations, dis-je, sont engagées en vue d'aboutir à une formule exigeant une balance-dollars avec les États-Unis et, si tel est le cas, que va-t-on faire de l'excédent actuel de 500 millions de dollars de la balance des paiements dont nous sommes bénéficiaires?

• (2.40 p.m.)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord rectifier ce qu'a dit hier le très honorable député de Prince-Albert. L'excédent de 500 millions de dollars représente un avantage cumulatif pour la période 1959-1970 et ce n'est pas l'excédent de l'an dernier aux termes de l'entente pour la défense. Voilà mon premier point.

Dans le document dont le président du Conseil du Trésor a parlé il était question de maintenir un équilibre qui n'a jamais été défini cependant. C'est là qu'une étude des circonstances devient très importante. Voici ce qui est arrivé depuis 1963. Les États-Unis ont contracté des engagements très étendus pour la défense de nombreux pays tandis que le Canada a acheté moins de matériel de défense. Les conditions ont maintenant changé et l'excédent de l'année dernière est tombé à 4 millions de dollars. Il faut, je crois, interpréter l'entente de 1963 à la lumière de ces circonstances.